

jamais été réalisé jusqu'à ce jour... La situation actuelle montre qu'il est urgent de pouvoir le faire. Ce que j'ai souhaité faire a permis donc d'une certaine manière d'anticiper toute une série de difficultés.

Monsieur Diallo, l'association Intact s'est vue privée d'une série de subsides qui lui étaient octroyés par le niveau fédéral. Une partie de ces subsides fédéraux provenaient de l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes qui a annoncé en 2016 avoir pris unilatéralement la décision de cesser de subsidier l'ensemble des projets menés par les associations de terrain. Il semblerait que la plus grosse part des subsides fédéraux alloués à Intact provenait toutefois de la Justice et de la Coopération au développement. Cette information est toutefois à prendre au conditionnel.

En Commission communautaire française, outre le nouveau réseau bruxellois qui va prendre toute son ampleur en 2017, une série d'actions sont menées et financées à ce titre par les associations de terrain :

- en 2015 et en 2016, Intact a reçu deux fois 16.000 euros et le GAMS deux fois 5.000 euros ;
- la mise au point avec le GAMS d'un "kit de prévention des mutilations génitales féminines" ;
- la mise au point d'un guide pratique à usage des professionnels avec un arbre décisionnel ;
- un projet du GAMS a été financé au Sénégal et un soutien spécifique a été fait à l'asbl Woman'do.

*(Applaudissements sur les bancs des groupes de la majorité)*

**Mme la présidente.**- La parole est à Mme Sidibé.

**Mme Fatoumata Sidibé (DéFI).**- Merci pour ces informations. Dans le contexte des projets menés concernant les violences faites aux femmes, la Convention d'Istanbul est effectivement une excellente porte d'entrée. Un quart des victimes ne recherchent pas d'aide. Il faut donc continuer à mettre l'accent sur les campagnes d'information et de prévention.

**Mme la présidente.**- L'incident est clos.

#### QUESTION ORALE

**Mme la présidente.**- L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Sidibé.

#### LA SENSIBILISATION ET L'INFORMATION SUR LES DANGERS DE LA DÉPIGMENTATION VOLONTAIRE

DE MME FATOUMATA SIDIBE

A MME CECILE JODOGNE, MINISTRE EN CHARGE DE LA SANTÉ

**Mme la présidente.**- La parole est à Mme Sidibé.

**Mme Fatoumata Sidibé (DéFI).**- Après l'avoir fait avec le ministre Cerexhe sous la précédente législature, je vous interpellais il y a deux ans concernant la dépigmentation volontaire par l'emploi de produits éclaircissants pour la peau. Cette pratique touche tant les hommes que les

femmes, ainsi que les plus jeunes, au sein de diverses communautés à Bruxelles, en Belgique et au-delà de nos frontières. Cette pratique, apparue autour des années 70, s'est propagée un peu partout à partir des années 80, au point de devenir aujourd'hui un véritable problème de santé publique.

L'utilisation de produits dépigmentants est un phénomène social qui répond à différentes motivations, bien souvent encouragées par les préjugés, les stéréotypes, les publicités ou les effets de mode. Ces produits éclaircissants ont un effet de dépigmentation et interfèrent avec le processus de formation des mélanines, les pigments responsables de la coloration de la peau. Ils sont toxiques car, malgré les réglementations en vigueur, des ingrédients dangereux rentrent encore dans les préparations illicites qu'on trouve trop souvent sur le marché.

Nous sommes face à un réel problème de santé publique car les conséquences sont très graves. Certains produits toxiques contiennent des produits dangereux et illicites tels que des dérivés du mercure, l'hydroquinone (interdite pour un usage cutané en cosmétologie), les corticoïdes (principes actifs réservés au domaine médical), ou d'autres substances comme le peroxyde d'hydrogène.

D'autre part, malgré les réglementations en vigueur et des contrôles parfois effectués par l'Agence fédérale des médicaments et des produits de santé (AFMPS), il existe des préparations artisanales utilisant des principes actifs médicamenteux détournés de leur fonction principale. Certaines lotions sont en réalité des médicaments écoulés par des vendeurs peu scrupuleux. De nombreux usagers ignorent que ces produits sont dangereux.

Par ailleurs, l'usage thérapeutique des dépigmentants peut être un prétexte pour justifier la dépigmentation volontaire. Il existe des produits légalement mis en vente contenant des substances satisfaisant davantage aux conditions de contrôle sanitaire et de réglementation (comme les dérivés de la vitamine A, des acides de fruits, la vitamine C, des écrans solaires, etc.).

Il ne s'agit pas ici de stigmatiser, mais d'attirer l'attention sur les dangers de ces pratiques. Les risques encourus sont très importants, surtout à long terme : affections de la peau, brûlures, complications rénales, diabète, hypertension artérielle, gastrites, cancer cutané, etc.

En Belgique, c'est donc l'AFMPS, qui est compétente pour informer la population des dangers de tels produits et pour contrôler les commerces susceptibles de les distribuer et les vendre.

Mais, en matière de prévention, il faut mettre l'accent sur ces produits via des campagnes ciblées globalement et localement. Faute d'une information adaptée, beaucoup de personnes tombent dans le piège de la dépendance, et ignorent les risques encourus ou les minimisent.

C'est pourquoi le rôle des pouvoirs publics est très important. En France, des campagnes sont organisées. Sur le continent africain, on se rend également compte de la nécessité d'inscrire cette prévention dans une lutte plus globale contre ce phénomène social qui prend une ampleur très importante.

Notre pays compte des populations originaires de pays susceptibles d'être touchés par ce fléau, au nombre de 188.000 personnes selon l'Institut bruxellois de

statistique et d'analyse (IBSA). À Bruxelles, 62.000 personnes seraient concernées.

Lors de ma dernière question écrite sur la question, vous répondiez que vous privilégiez une approche globale de promotion de la santé. Vous citiez certaines actions comme celles de l'asbl Cultures & Santé, subventionnée par la Commission communautaire française en promotion de la santé, ainsi que de l'asbl Belgik MoJaik. Vous prévoyiez de mettre en place un groupe d'experts pour analyser le sujet.

Qui est la chercheuse qui a travaillé sur l'échantillon, et avec quels résultats ?

Pourriez-vous m'informer du bilan des actions menées par les asbl Cultures & Santé et Belgik MoJaik ?

Le groupe de travail que vous vouliez mettre en place a-t-il été constitué ? Si oui, quel est l'état d'avancement de son projet et de sa réflexion ?

Sur le terrain, travaillez-vous sur cette thématique avec des structures existantes ?

**Mme la présidente.**- La parole est à Mme Jodogne.

**Mme Cécile Jodogne, ministre.**- Madame la députée, avant de répondre aux questions que vous me posez, je me permets de reprendre à mon compte l'un des éléments de votre développement qu'il convient de garder en mémoire. C'est bien l'Agence fédérale des médicaments et des produits de santé (AFMPS) qui a pour rôle de veiller à la qualité et à la sécurité des produits de santé. Elle a notamment pour mission d'assurer une vigilance quant à leur bon usage mais également l'information du public.

Ainsi que je vous l'ai signalé en réponse à votre précédente question relative à la dépigmentation volontaire, une chercheuse de l'Université libre de Bruxelles (ULB) a travaillé sur cette problématique en Région bruxelloise dans le cadre de son travail au centre épidémiologique. Son nom peut vous être communiqué et vous trouverez par ailleurs sur internet de nombreuses informations relatives à cette étude.

Cependant, ce travail a été mené dans le cadre d'un mémoire basé sur une enquête à petite échelle et sur un échantillon non représentatif d'environ 140 personnes. Parmi les personnes interrogées pratiquant la dépigmentation, 50% présenteraient des effets secondaires. Toutefois, une autre étude menée en France entre 2004 et 2006 évoque des taux de 16 à 28%, nettement moins, donc, que la proportion de 1 à 2 précédemment évoquée. Des chiffres statistiquement fiables ne sont malheureusement pas disponibles.

L'une des deux associations que j'ai citées lors d'une précédente interpellation, Belgik MoJaik en l'occurrence, a mis au point deux kits pédagogiques, l'un destiné aux adultes et l'autre aux plus jeunes. Ces outils abordent de manière générale les normes et modes corporels ainsi que leur évolution. Ils permettent de lutter contre certains stéréotypes et préjugés grâce à l'étude de leur fonctionnement. Ces kits, disponibles sur le site internet de Belgik MoJaik, sont le support d'ateliers réunissant des publics divers : étudiants des filières sociales, enseignants mais aussi primo-arrivants.

La question de la dépigmentation volontaire de la peau est abordée lorsque le public émet un intérêt particulier ou a des questionnements vis-à-vis de ce sujet. Il ne s'agit donc pas de kits spécifiquement dédiés à cette problématique. L'asbl Cultures&Santé, quant à elle, développe également un projet d'appui pour les professionnels travaillant avec des personnes migrantes dans une perspective large. À moyen terme, ce projet pourrait aborder diverses thématiques liées à la promotion de la santé auprès de ce public.

Le groupe de travail que vous mentionnez - initiative pilotée par l'asbl Cultures&Santé - s'est réuni au début de l'année 2016. Plusieurs acteurs concernés par la problématique de la dépigmentation volontaire - associations et Service Public Fédéral (SPF) Santé publique - ont pu échanger et apporter leur expertise sur cette question.

Les membres de ce groupe de travail ont rédigé un rapport dans lequel figurent un premier état des lieux de la situation mais aussi surtout les difficultés rencontrées dans ce domaine. Depuis, ce groupe de travail ne s'est plus réuni.

Le principal écueil réside dans le fait qu'il n'existe pas de données chiffrées, précises et objectives concernant quant à l'ampleur du phénomène, tant en termes du nombre de personnes concernées par cette pratique que de leurs caractéristiques (âge, sexe, niveau socio-économique, etc.).

En effet, outre le fait que de nombreuses personnes utilisent des produits détournés de leur premier usage, des préparations artisanales et des produits illégaux, la dépigmentation volontaire revêt la plupart du temps un caractère tabou et est pratiquée dans la sphère intime, ce qui complique le travail statistique et de prévention.

Par ailleurs, en ce qui concerne l'importation et la vente de produits illégaux, les contrôles effectués ne semblent pas suffisants, tant à l'aéroport que dans les commerces distribuant ces substances. À cet égard, je vous rappelle que je ne puis pas intervenir. Il va de soi que si des associations me contactent dans le cadre de nouveaux projets concernant la problématique de la dépigmentation volontaire de la peau, j'étudierai leur demande avec attention.

**Mme la présidente.**- La parole est à Mme Sidibé.

**Mme Fatoumata Sidibé (DéFI).**- La difficulté est effectivement de disposer de chiffres fiables. Mais le public est là - et le fléau également.

Les groupes de travail sont toujours utiles. Celui-ci s'est réuni en début d'année 2016. Mais je me demande dans quelle mesure ce groupe de travail intègre également des structures, associations et personnes intéressées par cette thématique. Je vous ai interpellée parce que vous avez émis l'hypothèse d'un groupe de travail composé d'intervenants, de maisons médicales et d'associations spécialisées, afin de procéder à une analyse beaucoup plus fouillée de ce phénomène, car il s'agit d'une question de santé publique très importante.

Vous affirmez que les personnes prennent contact quand il y a une demande. Mais la plupart du temps, le public ignore l'existence du danger. Il faudrait peut-être mettre

en place des campagnes d'information pour que ce fléau soit connu et il faudrait en débattre sans tabou.

**Mme Cécile Jodogne, ministre.-** Je précise qu'il s'agit bien d'un groupe de travail qui a réuni, à l'initiative de Cultures&Santé, des associations spécialisées dans ce domaine et le SPF Santé publique.

#### CLÔTURE

**Mme la présidente.-** Mesdames et Messieurs, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Prochaine séance, sur convocation.

La séance est levée à 12 h 48.

**Membres du Parlement présents à la séance :** Michèle Carthé, Ridouane Chahid, Michel Colson, Emmanuel De Bock, Céline Delforge, Bea Diallo, Boris Dilliès, Christos Doukeridis, Willem Draps, André du Bus de Warnaffe, Dominique Dufourny, Isabelle Durant, Barbara d'Ursel-de Lobkowicz, Mathilde El Bakri, Ahmed El Ktibi, Nadia El Yousfi, Hamza Fassi-Fihri, Zoé Genot, Claire Geraets, Amet Gjanaj, Pierre Kompany, Hasan Koyuncu, Marc Loewenstein, Fabian Maingain, Joëlle Maison, Alain Maron, Catherine Moureaux, Mahinur Ozdemir, Martine Payfa, Arnaud Pinxteren, Fatoumata Sidibé, Sevket Temiz, Barbara Trachte, Julien Uyttendaele, Gaëtan Van Goidsenhoven et Michaël Verbauwheide.

**Membres du Gouvernement présents à la séance :** Fadila Laanan, Rudi Vervoort, Cécile Jodogne et Céline Fremault.